



Bienvenue à notre réunion plénière

Mardi 5 avril 2016

ENTREPRISES ARBEO ROSSI ETIVEY

Ordre du jour

- Visite et présentation de l'entreprise ROSSI - ARBEO
- Actualité de l'AET :
 - Adhérents
 - Évolution des commissions de travail – focus sur la commission « visibilité »
 - Participation à Viti Rando le dimanche 15 mai
 - agenda
- Les chèques cadeaux = un outil à la disposition des entreprises et de leurs salariés
- Présentation du Réseau Entreprendre
- Questions diverses

Présentation et Visite

ARBEO ROSSI

Actualité de l'AET

Adhérents

53 adhérents au 31/03/2016

Tour de table de nos derniers adhérents :

CER France

ETS JERUSALEM

SCIERIE ROUYER

SA JOUSSOT

Evolution des commissions de travail

Communication / NTIC / virage numérique

Animateur : Eric MONNOYER

Promotion / solidarité / renforcement / mutualisation entre les chefs d'entreprises

Animateur : Muriel THINEY

Conseil et accompagnement auprès des porteurs de projets et entrepreneurs

Animateur : Gérard GOVIN

Ecole entreprise

Animateur : Gérard GOVIN

Visibilité (ex commission attractivité)

Animateur : Regis LHOMME

Retrouvez l'agenda des commissions sur notre site web – ouvert à tous sur inscription :

<http://entrepreneurs-tonnerrois.fr/agenda-des-commissions-de-travail>

Commission Visibilité

(ex Commission Attractivité)

Membres

- Yann Questiaux
- Alain Laplaud
- Régis Lhomme
- Jacqueline Morizot
- Eric Monnoyer
- Christophe Plonka

Chantiers identifiés

- Prix A.E.T.
- Local A.E.T
- Monnaie Locale
- Visibilité envers les pouvoirs publics

Prix A.E.T.

- Sur le thème 'Etre forts ensemble'
- Entreprises et Individus du Tonnerrois, membres ou non de l'AET
- Sur le principe de 3 prix différents
 - Prix du Créateur/ Repreneur d'Entreprise
 - Prix du développement économique du Tonnerrois
 - Prix de la mutualisation

Commission Visibilité

Prochaine réunion le 26 Avril 18h30



AGENDA



Prochaine plénière :

- Mardi 10 mai à 18h30

Thème : Transmission d'entreprise et de patrimoine

Lieu : Musée du Chevalier d'Eon à Tonnerre

- Inscriptions par email contact@entrepreneurs-tonnerrois.fr ou par téléphone 03 86 55 39 00

Rdv suivant :

- Mardi 14 juin à 18h30 à Nitry à l'entreprise Filigrane suivi d'un repas

VITI RANDO

Dimanche 15 mai 2016

TONNERRE



Les chèques cadeaux

Une opportunité pour l'entreprise et
ses salariés

Intervention de Sylvie RATEAU

- **Vous vous demandez comment stimuler et récompenser vos salariés ?**

Plus avantageux qu'une prime tout en offrant du pouvoir d'achat

➔ Offrez des chèques cadeaux à vos salariés

Toute rétribution en contrepartie d'un travail ou avantage est soumise aux cotisations sociales de Sécurité Sociale. Toutefois, l'URSSAF fait prévaloir, aux bénéfices des salariés, une approche bienveillante de ces avantages.

- **L'attribution du bon d'achat ou chèque cadeau doit être en lien avec l'un des évènements suivants**
 - la naissance, l'adoption,
 - le mariage, le pacs,
 - le départ à la retraite,
 - la fête des mères, des pères,
 - la Sainte-Catherine, la Saint-Nicolas
 - Noël
 - la rentrée scolaire

Les bénéficiaires doivent être concernés par l'évènement,
Ex : un salarié **sans enfant** ne peut être bénéficiaire d'un bon pour la rentrée scolaire

• Exonération de cotisations sociales

Les bons d'achat et/ou chèques cadeaux sont exonérés de cotisations et contributions sociales, lorsque leur montant global ne dépasse pas 5 % du Plafond mensuel * soit 161 € en 2016

Attention : le plafond s'applique par événement et par année civile

Attention : vous offrez plusieurs bons dans une année à un salarié dont un bon pour son anniversaire (ce dernier est soumis aux cotisations sociales de Sécurité Sociale car il ne figure pas dans la liste de l'URSSAF)

* PASS : Plafond mensuel Sécurité Sociale 2016 : 3.218 €

Evènements ACOSS	Conditions d'exonération	Montant exonéré de charges sociales en 2016
Naissance, Adoption, Mariage, PACS, Départ à la retraite	Le salarié bénéficiaire doit être concerné par l'un des événements dans l'année	161€/salarié/événement
Fête des mères, Fête des pères	Le salarié doit être parent	
Fête de la Sainte-Catherine	La salariée doit être âgée de 25 ans et être célibataire dans l'année civile	
Fête de la Saint-Nicolas	Le salarié doit être âgé de 30 ans et célibataire dans l'année civile	
Noël des salariés	L'ensemble des salariés sont bénéficiaires	
Noël des enfants	Les enfants de salariés (<i>jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile</i>)	161€/enfant/événement
Rentrée scolaire	Les enfants de salariés ayant moins de 26 ans dans l'année civile (<i>sous réserve de justificatif de scolarité</i>)	

- **L'utilisation du chèque cadeau doit être en lien avec l'évènement**
(destination du chèque et période)

Exemple : la rentrée scolaire

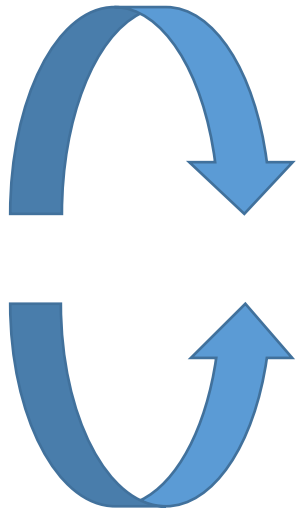
- Le bon d'achat doit permettre l'accès à des biens en rapport avec cet évènement
(fournitures scolaires, vêtements, micro-informatique ...)
- Un bon d'achat « rentrée scolaire » délivré en décembre ne peut pas être considéré comme étant en relation avec l'évènement,

Le bon d'achat ne peut pas être échangeable contre du carburant ou des produits alimentaires
(sauf les produits dits de luxe ou festif)

- **Comptabilisation de cette dépense par l'entreprise**

Il s'agit d'une charge comptabilisée dans le poste charge de personnel déductible fiscalement de votre revenu professionnel (IR) ou de IS

- **Outils d'optimisation fiscale, oui mais également**



**Du plaisir du pouvoir d'achat
pour soutenir l'économie de
notre territoire**

.... vers un outil d'économie circulaire

Présentation du Réseau Entreprendre

Interventions de :

Catherine GUIGNARD – MILLET

Manuel DE MATOS

Alain BOUNON



reseauentreprendre
bourgogne

1986 : André Mulliez

« *Pour créer des emplois, créons des employeurs* »

4 valeurs :

- L'important, c'est la personne**
- L'éthique, c'est la gratuité**
- L'esprit, c'est la réciprocité**
- Le principe, c'est l'entreprise**

Taux de pérennité : 92 % à 3 ans
85% à 10 ans



reseauentreprendre
bourgogne

Notre accompagnement gratuit :

1. **Financier** - 21 millions de prêts d'honneur en 2015
2. **Individuel** - chaque mois pendant 2 à 3 ans
3. **Collectif** - idem
4. **Introduction dans les réseaux**

Pour qui ?

- **Créateurs** de PME de 5 à 15 ETP dans les 2/3 premières années
- **Repreneurs** de PME qui maintiennent au moins 10 ETP
- **Dirigeants actuels** qui créent d'autres emplois sur le territoire



reseauentreprendre
bourgogne

Chaque icaunais peut participer à l'aventure !

- Porteur H/F d'un projet créateur d'emploi dans l'Yonne**
- Dirigeant en phase de croissance ou d'innovation**
- Banquier, Expert-Comptable, Assureur**
- Voisin, ami, parents ...**

**Antenne YONNE hébergée par la société STYLEVAN
ZI 16, rue des Caillottes
89000 AUXERRE**

Contact : Catherine Guignard-Millet 06 27 15 06 30

www.bourgogne-entreprendre.fr

Questions diverses